

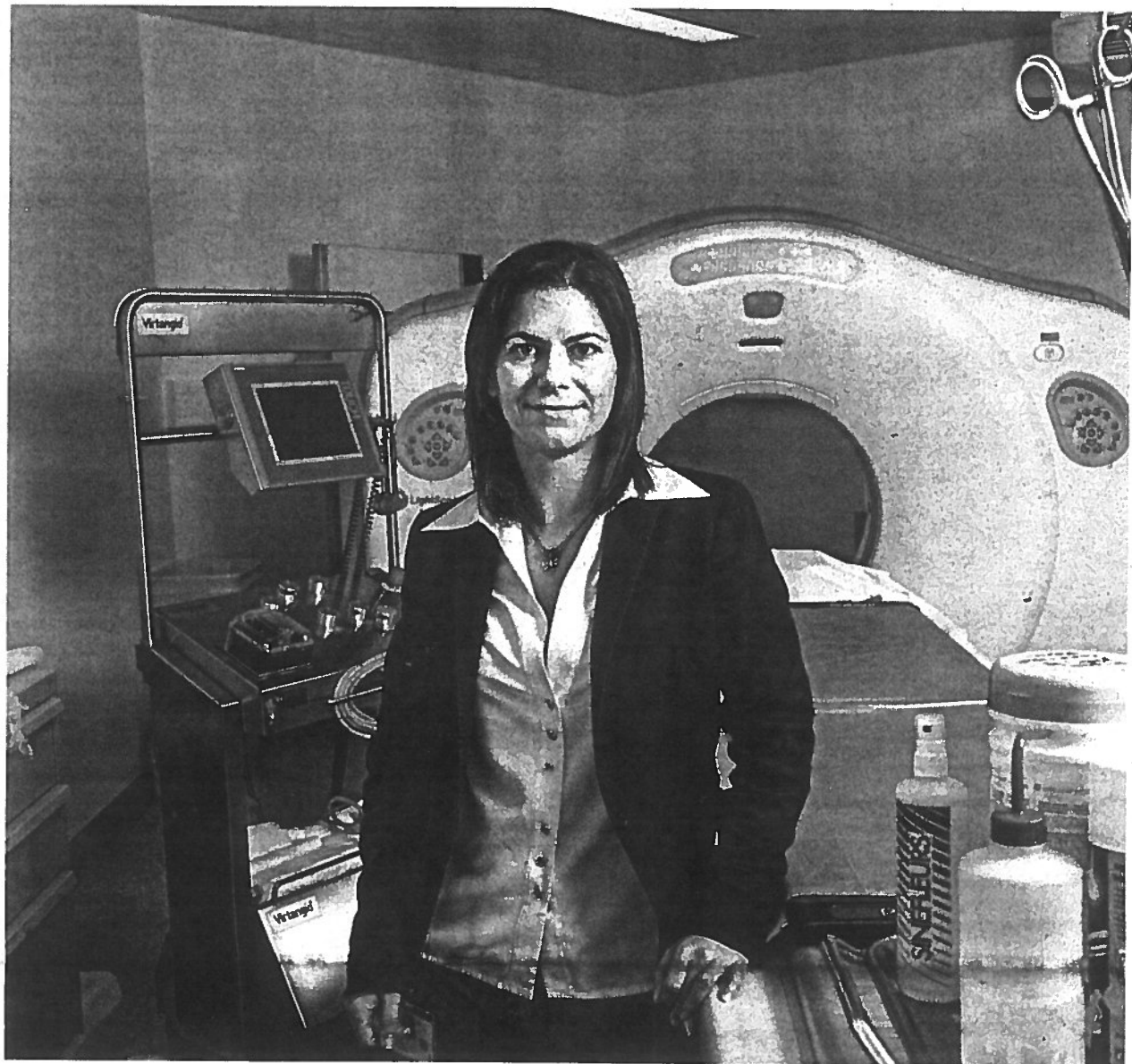
Silke Grabherr recevra le Prix du rayonnement académique pour avoir révolutionné la médecine légale

# Primée pour faire parler les morts

PROPOS RECUEILLIS PAR  
SOPHIE DUPONT

**Sciences** ► Sur les hauteurs d'Epalinges, Silke Grabherr dirige depuis 2016 le Centre universitaire romand de médecine légale. Dans son bureau modeste, des caricatures d'elle signées par des policiers et une affiche géante de l'exposition «Théâtre du crime» qui avait pris ses quartiers au musée de l'Élysée en 2009. La professeure de 39 ans, autrichienne d'origine, a développé l'angiographie post-mortem, une technique révolutionnaire qui permet de visualiser les vaisseaux sanguins d'un cadavre et de découvrir des lésions avec précision. Le 21 mai, Silke Grabherr recevra le Prix du rayonnement académique 2019, décerné par la Société académique vaudoise. Interview.

**La professeure Silke Grabherr a développé une technique qui permet de visualiser les vaisseaux sanguins d'un cadavre.**  
OLIVIER VOGELSANG



**Vous avez développé une méthode pour visualiser les vaisseaux sanguins d'un cadavre. A quoi cela sert-il?**

**Silke Grabherr:** En médecine légale, nous avons besoin d'expliquer le mécanisme de la mort. Si une personne décède après avoir été renversée par une voiture, le conducteur mis en cause va raconter une version qui lui est favorable. Notre rôle est de révéler la version racontée par le corps, puisque la victime ne peut plus s'exprimer. Pour cela, il faut connaître toutes les lésions. Les plus importantes, celles des vaisseaux sanguins, ne peuvent pas être disséquées en détail à l'autopsie. Mis à part quelques vaisseaux principaux, cela reste une boîte noire. Il fallait développer une méthode qui fasse «ressaigner le corps» pour examiner tout le système vasculaire et trouver les lésions.

**Comment fait-on ressaigner le corps?**

L'enjeu est d'avoir un liquide qui reste dans les vaisseaux même si la personne est décédée depuis longtemps. Cela fonctionne avec un mélange d'huile d'une certaine viscosité. J'ai commencé mes recherches en 2003 lors

d'un stage, lorsque j'étais encore étudiante, en faisant des tests sur des artères, puis des animaux, avant d'adapter la technologie au corps humain. Comme nous travaillons en médecine légale, j'ai dû développer un protocole d'injection très strict. Si un vaisseau n'est pas rempli, nous devons savoir si c'est à cause d'une lésion ou d'une défaillance technique.

**Avez-vous des cas emblématiques résolus grâce à l'angiographie?**

Une personne avait par exemple reçu plusieurs coups de couteau. Grâce à l'angiographie post-mortem, nous pouvons

**«En comprenant mieux les causes des décès, on pourrait mieux adapter la médecine des vivants»**

Silke Grabherr

suivre la trajectoire de chacun et voir lequel touche des organes importants. C'est intéressant dans le cas d'une agression à plusieurs auteurs. Nous avons eu aussi le cas d'un décès lors d'une intervention médicale. Les médecins avaient déclaré que le décès était survenu avant l'intervention. Mais l'angiographie montre la trajectoire d'un cathéter, qui a provoqué une hémorragie importante en lien avec la mort.

**Vous êtes aussi appelée sur des affaires internationales.**

Nous avons traité de grandes affaires dont je n'ai pas le droit de parler. Par contre, je peux

mentionner l'exhumation des victimes du crash de l'avion du président polonais Lech Kaczyński [survenu en 2010 en Russie, il avait fait 96 morts]. Nous avons fait les autopsies sur place en Pologne. Nous avons aussi fait l'expertise d'un jeune mort en prison dans un pays de l'Est. Dans ce cas, nous avons réexaminé le travail des médecins légistes pour voir si leurs conclusions étaient plausibles. A Lausanne, nous avons formé aussi des professionnels de nombreux pays – Allemagne, Italie, France, Angleterre, Corée du Sud, Brésil, Pologne – qui utilisent maintenant l'angiographie post-mortem chez eux.

**Quels sont les prochains défis pour la médecine légale?**

Actuellement, nous menons des recherches pour comprendre les vraies causes des morts cardiaques. Nous combinons l'angiographie avec l'imagerie par résonance magnétique (IRM), technologie qui permet de visualiser plus précisément les tissus mous, comme les muscles, les organes. Ce n'est pas seulement utile pour la médecine légale mais pour toute la société. Dans les civilisations occidentales, on dit que la première cause de décès est cardiovasculaire. Mais personne ne regarde vraiment ce que cela signifie. Y a-t-il un autre facteur qui a conduit à l'arrêt du cœur? Ou celui-ci avait-il une maladie? C'est important de le savoir, notamment pour la prévention. Une personne peut mourir d'une hémorragie interne et dans les statistiques, cela ressortira comme cardio-vasculaire. C'est un grand problème, parce que cela oriente la recherche de la médecine et la prévention.

Je suis convaincue qu'en comprenant mieux les causes des décès, on pourrait mieux adapter la médecine des vivants. Actuellement, lorsqu'un médecin inscrit «arrêt cardiaque» sur le constat de décès, cela signifie simplement qu'il ne sait pas de quoi la personne est morte exactement. Nous mourons tous parce que le cœur s'arrête.

**Combien de décès restent inexpliqués?**

Largement plus de la moitié des décès actuellement.

**Vos technologies sont-elles accessibles pour des privés qui souhaitent comprendre un décès?**

Non, aujourd'hui, les familles peuvent demander une autopsie au service de pathologie clinique, mais il n'utilisera pas les moyens développés en médecine légale. Donc si je pouvais souhaiter une chose, ce serait que la technologie développée ici pour la justice soit accessible à tous. Et pas uniquement dans les cas où on veut exclure un crime. ■

## Nombre de dossiers stable

**Ordre judiciaire** ► L'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a reçu près de 58 000 nouvelles affaires l'an dernier, un chiffre identique à celui de 2017. Toutes procédures confondues, 84% des dossiers ont été clôturés en moins de six mois et 94% en moins d'une année.

Cette stabilité cache toutefois des réalités différentes. Au civil, deux hausses ont été particulièrement marquées: en matière de protection de l'enfant et de l'adulte devant les tribunaux d'arrondissement (+8%) et au prud'hommes (+8%). Les offices des poursuites (+10%) et l'Office cantonal du registre du com-

## Référendum contre les horaires des magasins

**Nyon** ► Unia soutient le personnel de vente qui conteste l'ouverture des magasins jusqu'à 19 h le samedi. Du côté des commerçants, on met en avant la défense de l'emploi.

Nouvelle consultation en vue pour les Nyonnais. Après la hausse d'impôt le mois dernier, il est fort probable qu'ils aient à se prononcer sur les horaires d'ouverture des commerces. Sans véritable surprise, à l'issue d'une réunion organisée lundi soir par le syndicat Unia, la décision de lancer un référendum contre la prolongation de l'ouverture des magasins le samedi jusqu'à 19 h a été prise.

«Les vendeuses sont hypermotivées pour collecter des signatures!» assure Komia Kpogli. Selon le secrétaire syndical d'Unia en charge du tertiaire sur La Côte, les débats

Pour rappel, une semaine plus tôt, dans cette même Ferme du manoir qui a abrité la réunion du syndicat, la majorité de droite du Conseil communal avait accepté la proposition de l'exécutif d'élargir les horaires du samedi. Un vote qui répondait à une demande de la Société industrielle et commerciale (Sic) qui estime que Nyon est prétextée par rapport aux communes environnantes dont les centres commerciaux ferment déjà à 19 h ce jour-là.

Si Unia va être le moteur de cette campagne de signatures, il pourra compter sur l'appui des socialistes qui avaient refusé cette heure supplémentaire lors des débats de l'assemblée délibérante. «Nous allons rapidement rencontrer le syndicat pour organiser un groupe référendaire», indique Chloé Basso, la présidente des socialistes

sur les réseaux sociaux que les gens n'étaient pas d'accord», analyse la conseillère communale. Pour cette élue, cette mesure ne peut que profiter aux grandes surfaces. Des socialistes unanimes, contrairement aux Verts, divisés sur cette question et qui doivent se réunir pour prendre position.

Du côté des commerçants, on ne compte pas baisser les bras. «Nous sommes en train de nous battre pour survivre et pour sauver des emplois», insiste Marisa Benedetto qui rappelle qu'il y a environ 1300 employés dans le commerce à Nyon.

Selon la présidente de la Sic, les mentalités ont changé et il est nécessaire de s'adapter sous peine de fermer boutique: l'offre étant largement supérieure à la demande, constate-t-elle, c'est le consommateur qui est le décideur et, en l'occurrence, il peut

## VEVEY

### NON AU PARKING

Le trafic motorisé ne doit plus être attiré au centre-ville de Vevey, plaignent les opposants au parking souterrain sous la place du Marché, un projet soumis au vote le 19 mai. Glisser les voitures sous une dalle installerait définitivement le trafic et les bouchons, estiment-ils. Contrairement à l'emplacement de bien d'autres grands parkings, la place du Marché n'est pas sur un axe routier principal. Y maintenir un aspirateur à voitures, c'est entretenir et même aggraver le trafic au centre-ville, a relevé hier le comité «Notre ville», soutenu